

# Parc national des Cévennes

## Orientation 07-3: Promouvoir la destination « Parc national »

[...]

- **Mesure 7.3.1: Assurer collectivement la promotion de la destination touristique**

*La lisibilité d'une destination touristique passe en premier lieu par la mise en place d'une stratégie cohérente sur l'ensemble de la chaîne de promotion, du salon international à l'accueil par les OTSI du territoire.*

**Assurée par les différents acteurs du tourisme, la promotion de la destination touristique « Parc national des Cévennes » permet d'affirmer les valeurs communes du territoire, en portant des messages, des images, voire un slogan commun.**

L'Établissement public du Parc national intervient en appui de ses partenaires touristiques pour favoriser la coordination de la promotion touristique sur l'ensemble du territoire, et proposer des outils communs d'échange et de promotion.

Les initiatives de promotion du territoire par des publications valorisant le territoire du Parc national (topoguides, cartes, livres, films, timbres...) sont encouragées, notamment dans le cadre de partenariats.

La diffusion de la marque collective « Parc national des Cévennes » auprès des opérateurs touristiques valorise la destination, tout en permettant de mettre en avant les partenaires engagés auprès du Parc national. La marque est déployée rapidement, notamment auprès des signataires de la Charte européenne du tourisme durable, des gîtes Panda, des offices de tourisme partenaires, des sites de l'écomusée, etc. Dans une deuxième étape, l'attribution de la marque est envisagée pour les produits porteurs de l'identité du territoire et des valeurs véhiculées par la marque, dans des conditions d'élargissement qui restent à définir.

### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Animation de la stratégie de promotion et coordination de sa mise en oeuvre

Déploiement de la marque « Parc national des Cévennes »

### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

PNF

CDT, OTSI, Pays

Editeurs, la Poste

[...]

Page 180 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2746

# Parc national des Cévennes

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 11:49